



20 B.P 1081 Abidjan 20
Côte d'Ivoire

Tél: + 225 22-48-05-14
22-48-05-15
22-44-27-72
22-48-55-89

Fax +225 22-48-55-13

PARTI DEMOCRATIQUE DE COTE D'IVOIRE RASSEMBLEMENT DEMOCRATIQUE AFRICAIN

DECISION N° 004-2019/PP/CAB DU 03 JANVIER 2019 PORTANT NOMINATION DE DELEGUES DU PDCI-RDA LE PRESIDENT DU PDCI-RDA

Le Président

- Vu la constitution de la République de Côte d'Ivoire
- Vu la loi N° 93-668 du 9 août 1993 relative aux Partis et Groupements Politiques
- Vu les Statuts du PDCI-RDA
- Vu la Résolution N°01/04/10/2013 portant adoption et application immédiate des modifications des Statuts
- Vu la Résolution N°02/04/10/2013 donnant mandat au Président du Parti de nommer dans les deux mois, les membres des Organes créés par le XII^{ème} Congrès Ordinaire
- Vu la Décision N°0063/ 2018/ PP/ CAB du 16 Octobre 2018 modifiant la décision N°0033/2018/ PP/ CAB du 19 Juillet 2018, portant nomination des membres du Secrétariat Exécutif du PDCI-RDA ;
- Vu la résolution du 6^{ème} Congrès Extraordinaire, portant prolongation du mandat du Président du Parti ;
- Vu les nécessités de service ;

DECIDE

Article 1: Les personnalités dont les noms suivent sont nommées Délégués Départementaux et Communaux du PDCI-RDA. Ce sont:

DELEGATIONS DEPARTEMENTALES /COMMUNALES	DELEGUES DEPARTEMENTAUX/ COMMUNAUX
ADJAME	DIA CHRISTIANE (MME)
TREICHVILLE	KOUASSI LENOIR GERMAIN
SOUBRE COMMUNE	KOUDOU VINCENT
ADZOPE 1	SEKA ATSE CAMILLE
TIAPOUM	BLA GAVLAN

Article 2: La présente décision qui abroge les dispositions antérieures prend effet à compter de sa date de signature.

Article 3: Le Secrétaire Exécutif, Chef du Secrétariat Exécutif et le Secrétaire Exécutif chargé des Sections et Délégations Départementales et Communales sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de cette décision.

Article 4 : La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Fait à Daoukro, le 03 Janvier 2019

Le Président
Henri KONAN BEDIE
Henri KONAN BEDIE
Président du PDCI-RDA